

La «Bible d’Ayent» ou *Biblia latina* de Johannes Amerbach (1482): redécouverte d’un joyau du patrimoine ayentôt

Lionel DORTHE

Acquise par la commune d’Ayent en novembre 2014, la «Bible d’Ayent» est un livre incunable, imprimé en 1482 chez Johannes Amerbach, à Bâle. L’histoire de cet ouvrage est un passionnant jeu de piste. Tout a commencé en octobre 2014, lorsque notre collègue M^{me} Kathrin Utz Tremp, alors responsable des fonds anciens aux Archives de l’Etat de Fribourg, mentionna, au détour d’une discussion, la Bible qui figurait au catalogue n° 237 d’un bouquiniste de Fribourg et dont la description s’ornait d’un titre résolument racoleur: «Imprimé 10 ans avant la découverte de l’amérique [sic]! Provenant d’Ayent en Valais»¹. Nous nous sommes aussitôt rendu sur place et avons constaté qu’il s’agissait bien d’une Bible provenant de l’atelier de Johannes Amerbach² et que les auteurs des mentions de propriété qu’elle contient étaient des individus intimement liés à Ayent. Le 31 octobre 2014, nous avons informé le président de commune, M. Marco Aymon, qu’un joyau du patrimoine ayentôt avait été repéré; lors d’une séance tenue le 6 novembre 2014, le Conseil communal a décidé «d’acquérir *notre* Bible», selon les mots mêmes du président, et la confirmation d’achat a suivi dans la foulée.

L’identification des inscriptions manuscrites³ et leur mise en contexte permettent de retracer l’histoire de ce document et de ses changements de propriétaire. Ils font écho à l’histoire d’Ayent, une histoire qu’Antoine Lugon connaissait bien, puisqu’il s’y était intéressé lorsqu’il avait écrit, avec François-Olivier Dubuis, un article consacré à la chapelle Sainte-Marie-Madeleine d’Argnou, en 1985⁴.

¹ HARTEVELD, Livres Anciens SA, *Catalogue 237. Offres d’automne de livres anciens et modernes – Herbstangebot antiquarischer Bücher*, [Fribourg], [2014], p. 14. [En ligne:] http://www.harteveld.ch/Harteveld_Cat237.pdf (consulté le 25 décembre 2015). Le bouquiniste fribourgeois a lui-même acquis la «Bible d’Ayent» auprès d’un célèbre marchand d’art jurassien.

² Nous remercions M. Romain Jurot, chef du secteur Manuscrits, incunables et archives à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, qui a eu l’amabilité de se prononcer sur ce document, concluant à son authenticité.

³ [1] 1529: François de Bertherinis, notaire de Conthey; [2] 1529 (?): François de Bertherinis, notaire et bourgeois de Sion; [3] 1620: Pierre Battallieur, curé d’Ayent; [4] 1663: Bartholomé Constantin, curé d’Ayent; [5] 1825: Romain Fabien Fardel, curé d’Ayent.

⁴ François-Olivier DUBUIS, Antoine LUGON, «La chapelle Sainte-Marie-Madeleine d’Argnou (paroisse d’Ayent)», dans *Annales valaisannes*, 60 (1985), p. 95-115.

Antoine n'avait pas hésité, avec la générosité qui le caractérisait, à nous donner toutes ses notes personnelles lorsque nous rédigions notre mémoire de licence, défendu à l'Université de Lausanne en 2005, consacré aux querelles qui opposaient prieurs et curés d'Ayent aux XV^e et XVI^e siècles.

La *Biblia latina* de Johannes Amerbach est connue et plusieurs dizaines d'exemplaires sont encore conservés à l'heure actuelle. Selon le catalogue des incunables de la British Library⁵, 117 exemplaires de la Bible imprimée en 1482 sont répertoriés à travers le monde, parmi lesquels huit se trouvent dans des institutions suisses⁶. Bien entendu, l'exemplaire ayant n'y figure pas, puisqu'il était jusqu'alors demeuré en dehors des réseaux de bibliothèques. La découverte de la «Bible d'Ayent» revêt donc une certaine importance et dépasse le seul intérêt local.

Johannes Amerbach et l'imprimerie à la fin du XV^e siècle

En Occident, la période dite incunable concerne tous les ouvrages imprimés avant 1500, à savoir une quinzaine de millions de livres produits pour un total d'un peu plus de 30 000 éditions différentes selon les derniers relevés de l'*Incunabula Short Title Catalogue (ISTC)*. Parmi ces ouvrages, 77% sont rédigés en latin et près de la moitié à un caractère religieux. En outre, le caractère est calqué sur l'écriture des copistes du Moyen Âge, soit une écriture gothique, la *textura*, qui se caractérise par des traits verticaux épais et très serrés, donnant une forte densité au texte, et par l'emploi de ligatures entre certaines lettres et l'utilisation du système abréviatif médiéval. L'aspect des livres ne change donc pas fondamentalement et il en va de même pour leur format, qui demeure majoritairement l'in-folio et l'in-4°. L'absence de frontispice des premiers imprimés témoigne par ailleurs de la volonté d'imiter le modèle du codex médiéval, les informations relatives à la fabrication du livre (lieu d'édition, date, noms des éditeurs, etc.) se trouvant en fin de volume, dans le colophon.

Même si le cercle des lecteurs demeure encore extrêmement restreint, dans la mesure où les lecteurs réguliers représentent 2% de la population avant la Réforme, puis 4% par la suite, l'essor de l'humanisme ne peut s'envisager sans l'imprimerie, essor qui s'est traduit à Bâle, à partir de 1500, par une floraison d'éditions philologiques (textes bibliques, Pères de l'Eglise, classiques grecs et latins) et d'ouvrages néolatins⁷. La cité rhénane fait partie des grands centres de production intellectuelle et matérielle, ainsi que de diffusion des livres, et donc des idées. L'établissement d'une université, en 1460, devance de peu l'introduc-

⁵ *Incunabula Short Title Catalogue* (ci-après *ISTC*), ib00573000. La notice descriptive consacrée à la *Biblia latina* de Johannes Amerbach de 1482 est consultable en ligne : <http://istc.bl.uk/search/record.html?istc=ib00573000> (consulté le 25 décembre 2015).

Autre catalogue important, le *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, est aussi accessible en ligne. La description de la *Biblia latina* de 1482 porte le numéro GW 4248. [En ligne :] <http://gesamtkatalogderwiegendrucke.de/docs/GW04248.htm> (consulté le 25 décembre 2015).

⁶ Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque cantonale d'Aarau ; deux exemplaires, à la Bibliothèque universitaire de Bâle ; un exemplaire, à la Stiftsbibliothek d'Engelberg ; un exemplaire, à la Bibliothèque cantonale de Porrentruy ; un exemplaire (incomplet), à la Bibliothèque cantonale de Saint-Gall ; un exemplaire, à la Pfarrbibliothek de Zoug ; un exemplaire (incomplet), à la Bibliothèque centrale de Zurich.

⁷ Marco JORIO (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse* (ci-après *DHS*), 13 vol., Hauterive, 2002-2014 ; «Livre (imprimé)», vol. 7, p. 772-773.

tion de l'imprimerie, en 1468 ou 1470⁸. L'installation de Johannes Amerbach, en 1475, suit donc de près les débuts de l'imprimerie bâloise. Dès 1500, il est l'associé des imprimeurs Jean Froben et Jean *Petri*. Il décède en 1513, alors qu'il travaillait à une grande édition de la Bible et des Pères de l'Eglise⁹. Le fait qu'il a planifié l'édition des œuvres complètes de saint Jérôme n'est sans doute pas étranger à l'attrait d'Erasme pour Bâle¹⁰. Johannes Amerbach et ses fils, tout comme Jean Froben, comptent ainsi «parmi les grands imprimeurs humanistes du temps»¹¹.

La *Biblia latina* de 1482

Johannes Amerbach a imprimé plusieurs éditions de la *Biblia latina* : en 1479, 1481, 1482, 1486, 1491, vers 1492-1494, et enfin avec les apostilles de l'exégète dominicain Hugues de Saint-Cher, en plusieurs volumes, entre les années 1498-1502, pour le compte d'Anton Koberger, imprimeur, éditeur et libraire de Nuremberg.

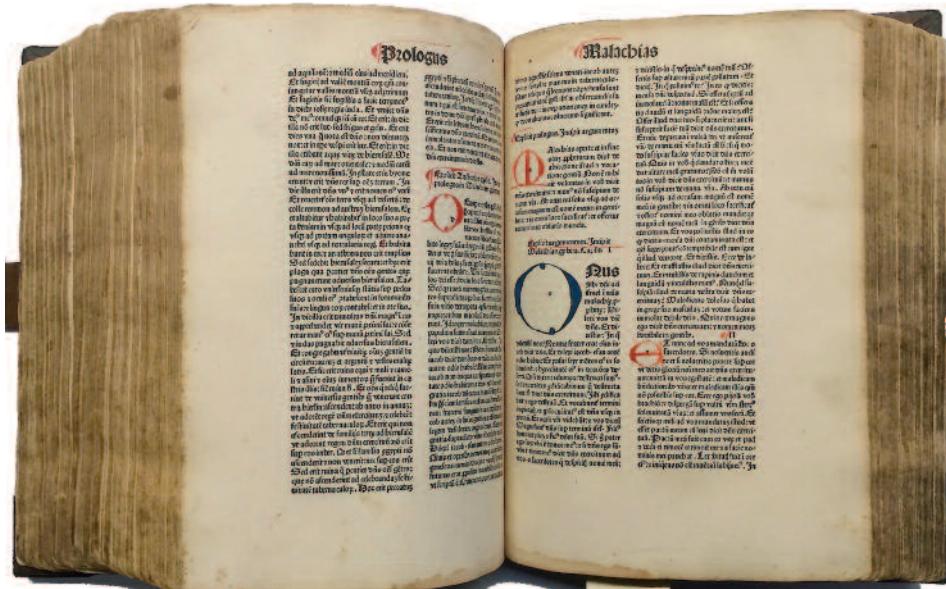


Fig. 1. «Bible d'Ayent», format in-folio, impression sur deux colonnes, typographie gothique ; *Biblia latina*, [Bâle, Johannes Amerbach], 1482 (Médiathèque Valais-Sion, Collections spéciales, BCV Re 251).

⁸ Pierre Louis VAN DER HAEGEN, *Der frühe Basler Buchdruck. Ökonomische, sozio-politische und informationssystematische Standortfaktoren und Rahmenbedingungen*, Bâle, 2001 (Schriften der Universitätsbibliothek Basel, 5), p. 192-203 ; *IDEA*, «Ein Kalendergedicht auf das Jahr 1471», dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 83 (1983), p. 183-191.

⁹ DHS, «Amerbach [Amorbach, Welcker], Johannes», vol. 1, p. 264. Voir aussi Pierre Louis VAN DER HAEGEN, «Sortimentspolitik der Basler Inkunabeldrucker : Johann Amerbach als Drucker konservativer Standardwerke und als Promotor neuartiger humanistischer Literatur», dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 110 (2010), p. 127-142.

¹⁰ Karine CROUSAZ, *Erasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Lausanne, 2005 (Histoire moderne), p. 25.

¹¹ Frédéric BARBIER, *Histoire du livre en Occident*, Paris, 2012 (Collection U – Histoire), p. 122.

La *Biblia latina* de 1482 est une impression au format in-folio, sur deux colonnes de 47 lignes chacune, au caractère typographique gothique¹². L'exemplaire ayantôt est pourvu d'une reliure constituée de deux planchettes de bois pour les plats, qui sont recouverts de cuir, richement estampés et munis d'une pièce losangique en cuivre, placée au centre de chacun des deux plats, inférieur et supérieur, et de quatre pièces cuivrées placées dans les coins, mais dont trois (sur huit) manquent; sur le plat de devant, il manque les pièces côté tête et côté queue du dos. Sur le plat de derrière, il manque celle du côté tête du dos. La coiffe est, en outre, particulièrement endommagée. Les socles métalliques des fermoirs d'origine sont toujours visibles, mais les fermoirs manquent; ils ont été remplacés par un système de fermeture plus récent – une sangle en cuir. Les dimensions extérieures de l'ouvrage sont de 31.5 cm (hauteur) sur 23 cm (largeur), pour une épaisseur de 12 cm. Un folio mesure 30 cm (hauteur) sur 21 cm (largeur).



Fig. 2. Plat supérieur (Médiathèque Valais-Sion, Collections spéciales, BCV Re 251).

¹² Nous remercions M. Simon Roth, responsable de la section Documentation valaisanne (collections patrimoniales) à la Médiathèque Valais-Sion, du bon accueil qu'il nous a réservé lorsque nous avons décrit la «Bible d'Ayent» du point de vue de la bibliographie matérielle.

La «Bible d'Ayent» commence par une page de garde où sont inscrites les annotations de quatre mains différentes ; le côté verso est resté vide. Le folio suivant, appartenant au premier cahier, est également vide au recto, mais il comporte, au verso, les inscriptions de deux mains différentes, dont l'une est identifiable à la dernière mention manuscrite de la page de garde (fol. a^{1v}). Le début du texte imprimé se trouve donc en regard de cette page annotée.

Le *Prologus in Bibliam* se trouve sur le deuxième feuillet du premier cahier de la *Biblia latina* et porte la signature a² (au bas de la colonne de droite). L'ouvrage est composé en tout de 57 cahiers, dont 52 cahiers de 10 pages (c'est-à-dire 5 bi-feuilles)¹³, 3 cahiers de 12 pages et 2 cahiers de 8 pages, pour un total de 572 folios, avec une page de garde avant et une page de garde arrière, soit un total de 574 folios (1148 pages). Les cahiers sont pourvus d'une signature qui mentionne l'emplacement de chacun d'entre eux, indication fort utile, notamment au moment de les relier, afin d'éviter toute potentielle erreur d'agencement. Les 22 premiers sont marqués par des lettres minuscules, suivies du numéro du cahier en chiffre arabe (a, a², a³, a⁴, a⁵) ; les 22 suivants sont marqués par une lettre majuscule (A, A², A³, etc.) et les 13 derniers, par un chiffre arabe, de 1 à 13 (1, 1², 1³, etc.)¹⁴.

Du point de vue du contenu, l'édition de 1482 est rigoureusement identique à la deuxième édition de la *Biblia latina* de Johannes Amerbach. Il s'agit de la réimpression de celle de 1481, la première étant celle de 1479. Elle commence par le *Prologus in Bibliam* de saint Jérôme et s'achève par l'*Apocalypse*, suivie d'un calendrier liturgique, puis des *Interpretationes hebraicorum nominum*.

La *Biblia latina* n'a pas de frontispice et les indications que le lecteur d'aujourd'hui s'attendrait à trouver sur la ou les page(s) de garde sont données dans le colophon, placé à la fin de l'*Apocalypse*, une façon de faire qui, nous l'avons dit, marque une continuité avec les manuscrits médiévaux. Selon cet usage, il convient de commencer par la fin pour trouver les informations usuelles relatives au lieu et à la date d'édition, ainsi que l'identité de l'imprimeur. De tous ces renseignements, le colophon de la *Biblia latina* ne contient toutefois que la date d'impression du volume, exprimée en chiffres romains, mais l'histoire du livre a depuis longtemps identifié cet ouvrage comme sortant des presses de Johannes Amerbach à Bâle. Le contenu de ce colophon, rigoureusement identique à celui qui se trouve déjà dans l'édition de 1479, se présente sous forme de vers mnémoniques, qui seront repris par plusieurs éditeurs, comme Simon Bevilacqua, à Venise, en 1494¹⁵ :

Fontibus ex græcis hebræorum quoque libris / Emendata satis et decorata simul / Biblia sum presens, superos ego testor et astra / Est impressa nec in orbe mihi similis / Singula quæque loca cum concordantibus extant / Orthographia simul quoque bene pressa manet / M CCCC LXXXII. (fol. 9^{8v})

¹³ Les signatures ne sont présentes que sur les 5 premiers feuillets ; au feuillet a (page 1 du cahier) répond la page 10 ; au feuillet a² (page 2) répond la page 9 ; au feuillet a³ (page 3) répond la page 8 ; au feuillet a⁴ (page 4) répond la page 7 ; au feuillet a⁵ (page 5) répond la page 6.

¹⁴ Signatures des cahiers (lettres minuscules, majuscules et chiffres, suivis du nombre de bi-feuilles par cahier) : a-y¹⁰ A-T¹⁰, V¹², X-Y¹⁰, 1-8¹⁰, 9-10⁸, 11¹⁰, 12-13¹².

¹⁵ Kristian JENSEN, «Printing the Bible in the Fifteenth Century. Devotion, Philology and Commerce», dans Kristian JENSEN (ed.), *Incunabula and their Readers. Printing, Selling and Using Books in the Fifteenth Century*, London, 2003, p. 123.

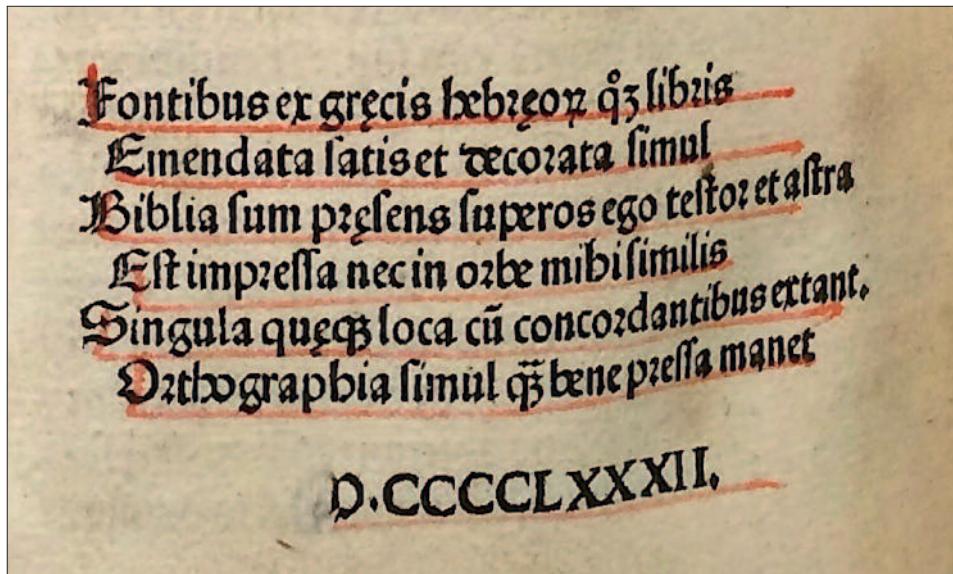


Fig. 3. Colophon (Médiathèque Valais-Sion, Collections spéciales, BCV Re 251, fol. 530v).

L'invocation faite aux astres et aux dieux païens rappelle les discours idéologiques qui commencent à se développer à cette époque. Certes, l'activité humaine doit demeurer à l'écart des affaires divines, mais les humanistes ont bien compris que l'uniformité du livre sacré n'était que potentielle, voire idéalisée, dans la mesure où, en réalité, l'ordre du texte était abordé – et décidé – au travers d'une intervention humaine¹⁶. La référence aux sources écrites, en particulier grecques, doit aussi être replacée dans son contexte. A la fin des années 1470, Andronicus Contoblascas enseigne le grec à Bâle. Il y a parmi ses élèves Jean Reuchlin qui, sur commande de Johannes Amerbach, rédige un dictionnaire de latin, publié en 1478, un autre de grec, demeuré inachevé, et perfectionne son hébreu en 1492, à Linz, auprès du médecin juif de la cour¹⁷. L'importance des langues originelles pour jauger la traduction de la Bible par saint Jérôme, la Vulgate, était acquise et reflète les attitudes culturelles de l'époque¹⁸.

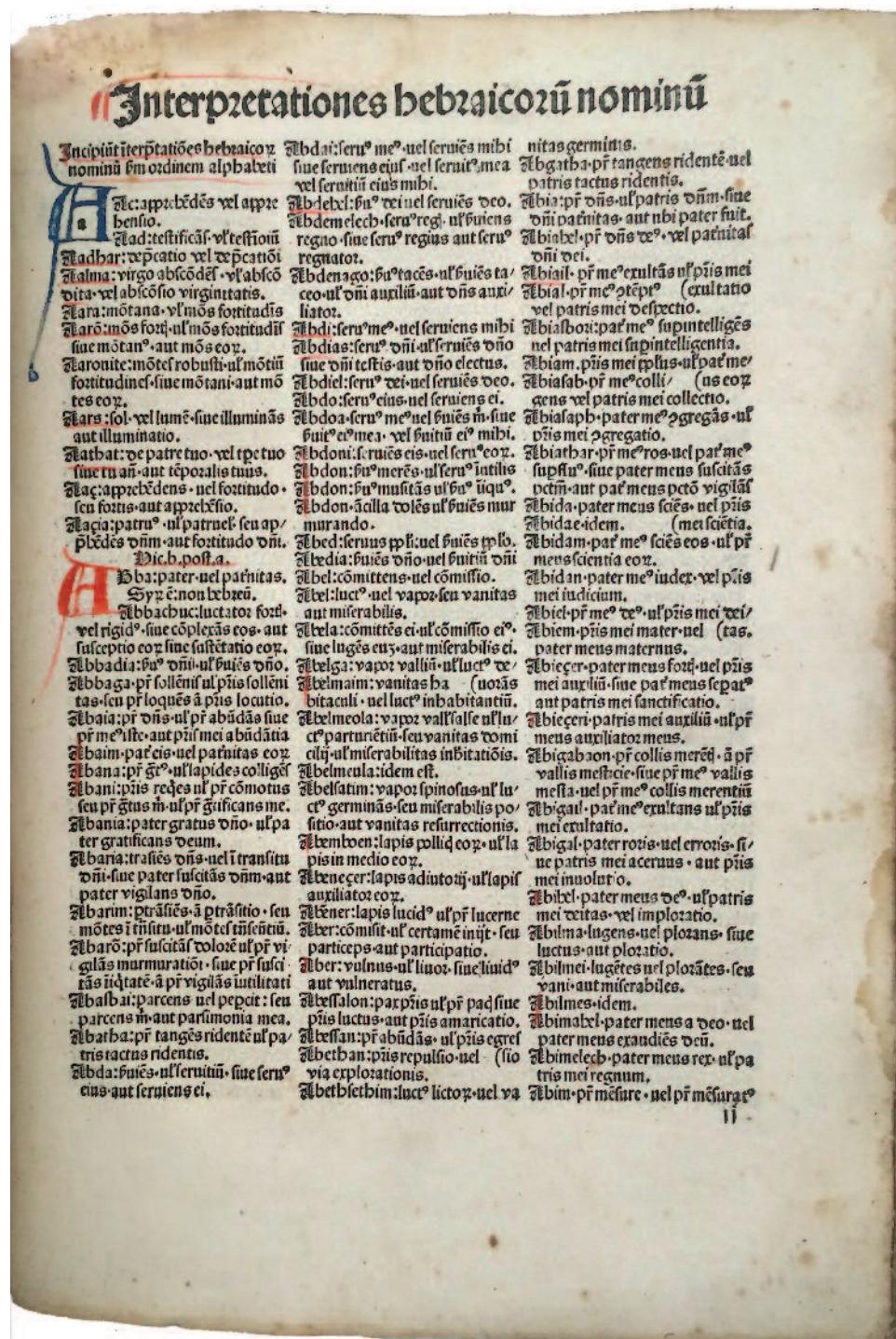
L'édition de 1482 contient, en fin de volume, un glossaire des noms hébreux (*Interpretationes hebraïcorum nominum*) de 33 folios¹⁹. Ce glossaire est absent de l'édition de 1479 ; Johannes Amerbach l'a ajouté dans son édition de 1481, en

¹⁶ Pour un aperçu synthétique des textes présents et de leur ordre d'agencement dans l'édition de 1482, on se reportera au site Internet de l'Universitäts- und Landesbibliothek de Darmstadt, qui présente un exemplaire numérisé de la *Biblia latina* d'Amerbach de 1482 et qui est accompagné de balises permettant d'accéder directement au texte souhaité. [En ligne : <http://tudigit.ulb.tu-darmstadt.de/show/inc-iii-104/0001> (consulté le 25 décembre 2015)].

¹⁷ DHS, « Reuchlin, Johannes », vol. 10, p. 372.

¹⁸ JENSEN, « Printing the Bible in the Fifteenth Century », p. 115.

¹⁹ Sur le portail *e-rara* dédié aux imprimés anciens conservés dans les bibliothèques suisses, trois *Biblia latina* de Johannes Amerbach sont accessibles ; il s'agit d'exemplaires (tous trois conservés à la Bibliothèque universitaire de Bâle) imprimés en 1479, 1481 et 1482. Ce dernier ne comporte que les *Interpretationes hebraïcorum nominum*. [En ligne : <http://www.e-rara.ch/search/quick?query=biblia+latina+amerbach> (consulté le 25 décembre 2015)].

Fig. 4. *Interpretationes hebraicorum nominum* (Médiathèque Valais-Sion, Collections spéciales, BCV Re 251, fol. 539r).

s'inspirant du modèle de la Bible de Paris, élaboré au XIII^e siècle et contenant le glossaire de l'exégète Etienne Langton (ca. 1150-1228)²⁰.

Dans l'exemplaire ayentôt, ces *Interpretationes* débutent au folio 539 (11^{1r}) et forment un ensemble de trois cahiers (les cahiers 11¹⁰, 12¹² et 13¹²).

Le Nouveau Testament est accompagné de notes marginales ; il s'agit d'une concordance aux Evangiles (voir fig. 5). En outre, on trouve dans l'édition d'Amerbach (en 1479 déjà), un calendrier liturgique, dont plusieurs éditeurs successifs se sont inspirés²¹. Celui-ci commence par «*Dominica prima in Adventu Domini. Epist[ola] Ro[mans] 13. 'Scientes quia hora est', finis, 'Sed induimini Dominum Jesum Christum' [...]» (Rm 13,11-14). L'ensemble du cahier 10 est occupé par ce calendrier (10^{1r-8r}).*

L'ouvrage commence par le *Prologus in Bibliam* avec la lettre de saint Jérôme de Stridon (ca. 347-420) adressée au prêtre Paulin (ca. 370-428/429) au sujet de l'étude des livres sacrés :

*Prologus in Bibliam. Incipit epistola beati Hieronymi ad Paulinum presbyterum de omnibus divinae historiae libris. Capitulum I: «Frater Ambrosius tua mihi munuscula preferens, detulit simul et suavissimas litteras, quae, a principio amicitarum, fidem probatæ jam fidei et veteris amicitiae nova preferebant (a^{2r})*²².

La décoration de la première page (voir fig. 6) est principalement constituée d'une lettrine historiée, le «F» de *Frater Ambrosius*, de caractère oncial et de couleur bleue (a^{2r}). Elle est assortie de motifs géométriques d'inspiration végétale, peints en rouge. Pour le reste, une série d'initiales onciales marquent de façon alternée, en rouge puis en bleu, le début de chaque chapitre : ici le «Q» de *Quid loquar de sæculi hominibus [...]* (chapitre II) et le «N» de *Nec hoc dico, quod sit in [...]* (chapitre III). Les titres courants, présents au recto de chaque folio, sont rubriqués (ici, *Prologus in Bibliam*) – ou plutôt soulignés en rouge –, ainsi que les chiffres romains marquant le début de chaque chapitre (ici, *Capitulum I*, puis simplement «II» et «III») ; les débuts des versets le sont aussi, mais pas systématiquement.

La décoration de la «Bible d'Ayent» paraît relativement simple par rapport à celle d'autres exemplaires. Une *Biblia latina* imprimée chez Johannes Amerbach, également en 1482, aujourd'hui conservée à l'Universitäts- und Landesbibliothek de Darmstadt, présente une initiale plus élaborée (voir fig. 7). On y voit saint Jérôme vêtu d'un habit de pourpre cardinalice et portant un *galero* (chapeau plat de couleur rouge, avec houppe pendant de chaque côté), assis à son étude, avec un lion apprivoisé à ses pieds. Le bas de page est également assorti d'une décoration au motif floral, et les débuts de chapitre (I, II, III, etc.) ne sont pas simplement rubriqués, mais ils alternent le rouge et le bleu, la majuscule onciiale étant en rouge (ici, le «Q») lorsque le chiffre romain (ici, le «II») est en bleu, et vice versa pour la suite – subtilité qui ne se retrouve pas dans l'exemplaire valaisan. Si la gamme chromatique de la «Bible d'Ayent» est exclusivement bicolore, il n'en demeure

²⁰ Ce sont deux imprimeurs allemands, Sweynheim et Pannartz, qui l'ont introduit pour la première fois dans une Bible, imprimée à Rome en 1471, ce qui a formé alors un standard pour les éditions de la Bible du nord de l'Europe. JENSEN, «Printing the Bible in the Fifteenth Century», p. 119-120.

²¹ L'ajout de *marginalia* sera étendu plus tard à l'Ancien Testament, notamment en 1491 par Nicolas Kessler, à Bâle. *Ibidem*, p. 121-122.

²² Lettre de saint Jérôme à Paulin de Nole (lettre XXI, chapitre 1).

Jobannes

osticis. Petrus autem stabat ad ostium. Exiit ergo discipulus alius qui erat notus pontifici: dixit ostiarius: introduci petrum. Dixit ergo petrus accipit ostiaria. Nam quod in te est discipulis es hobsa. Dicit illi: Non sum. Stabat autem ferius et ministri ad pauperes qui frugis erat: et calefaciebat se. Erat autem cum eis et petrus sicut et calefaciens se. Postea ergo introdixit iesum discipulis suis et de doctrina eius. Redit ei iesus: Ego palus locutus sum in mundo: Ego semper docui synagoga et cetero quod oes iudei conuenient: et in occulto locutus sum in nubibus. Quid me interrogas? Interrogas eos quod audiuerit quod locutus sum in mundo: ecce hi scilicet qui dixerim ego. Non autem cum dixisset: vnde afflites ministri proprie dedit alapam iesu dices. Sic rinde pontifici. Redit ei iesus. Si male locutus sum: testimonium quod habeo de malo: si est bene: quod me cedis. Ecce misericordia annas ligatus ad caypham pontificem. Erat autem simon petrus stans et calefaciens se. Dixerunt ergo ei. Numquid et tu et discipulis eius es? Negavit ille et dixit: Non sum. Dicit ei vnde et ferius pontificis cognatus eius cum abscedit petrus ariam: Non ego vidi in horo circa illorum. Tepit ergo negavit petrus et statim gallus cavit. Adducit iesus a caypha in prorium. Erat autem mane et ipsi non introderunt in prorium ne non contaminarentur: sed ut manuducaret pascha. Exiit ergo pilatus ad eos foras: et dixit. Quia accusatione affectis adulis hoiez huc: Reditur et dixerit ei. Si non es tu malefactor: non te tradidimus eum. Dixit ergo cipollatus. Accipite cum eis vos: et non leges vestras indicate eum. Dixerunt ergo ei inde: Nobis non licet interficere quemque. Ut ideo iesu ipsore queret dicit: significamus quia morte effici moritur. Introiuit iesus in pilatum: et vocavit iesum. Et res regi dico: Redit iesus. A temerario sed dicit an aliis dixerunt tibi de me? Redit pilatus. Numquid ego iudicemus te? Bens tua et pontifices tradidist te nobis. Quid fecisti? Redit iesus. Regni mei non est de hunc mundo. Si

et B mudo esset regnū meū: ministrū mei
vix decerterēt ut nō tradiceret iudicis.
Nunc autē regnū meū nō est hinc. Dicit
itaq; ei pilatus. Ergo rex es tu: Rūdit
iēsus. Tu dicit: quis rex sum ego. Ego in
B nāt sū: ad B vīen in mīdūm vī tēlī
monū phītēam vēritātī. Qīs qē ex vē
ritātē audīt vōcē mēā. Dīcīte pilatū
Quid est vēritātē? Et cūm hoc dīxīt
iterū exītī ad iudicēs: et dīcēs eis. Ego
nullā iēnīcī i eo cauſā. Eīt autē pīlē
tudo vob ut vīnū dīmittāt vob in pa
ſea. Vultis g dīmittāt vob regē iudicē
/ Clāmātērū trūsum oēs dīcētes. Bō
bānē sī barrabām. Erat autē barrabā
latro. XIX
¶ *Vinc g appērēdīt pilatū iēsū*
7 flagellāuit. Et militēs plece
tes corōnā d spinis imposuerunt capī
tēis: et vītē purpūra circūdēderūt eū.
Et veniebāt ad eū t dīcēbāt: Ane rex
iudicōt. Et vabant ei al pāas. Exiū
tēx pilatus foras: et dīcēs. Ecce addu
co vob iī foras vī cognoscātis: qū nullā
iēnīcī i eo cām. Exiūt g iēsus portā
spīnā corōnā: et purpūra vīstīmētū
7 dīcēs. Ecce hō. Lū g vīdīlēt eī tō
tīfīcēs t mīstrī clamābāt dīcētes. Cru
cīfīgē crucīfīgē. Dīcēs pilatū. Ac
capītē eū vos 7 crucīfīgē. Ego enī nō
iēnīcī i eo cāz. Rūderūt ei iudē: Nos
legē hēcīt. 7 hīn legē dīz mori qū flūmū
te sī fēcīt. Līt gaudīs pīlēt bāsīt
monē magī tīmūt. Et iēgēlūs ē pītōnī
tēx 7 dīcē ad iēsū: Vīnes tu? Iēsū autē
rīlū nō tēdīt ei. Dīcē g ei pilatus: Mi
bānō loqīt. Nēcēs qī pītēt hābēt cru
cīfīgē: t pītēt hābēt dīmittēt eē. Re
spōdīt iēsū. Nō hābētēs pītēt aduer
sum we vīlā nīl tībū dātūt. Eīt tēlēpē
Proptēa qī mē tradītibū mātūs pēc
catūm bīz. Et exīnde qīrebāt pilatus vī
mittē eī. Judīgēt ēt clamābāt dīcētē. S
hūc dīmittīt nō es amīcēt cēfāt. Dīs nō
re se gēfāt zōdīcēt cēfāt. Pilatū autē
audītēt bōs fīmēs: addūtēt foras vītē
7 sedīt vītēbālītīt lōcō qī dīs lōbōtētō

Mat.27.6.	Mar.15.b.
Mat.27.6. <u>Mar.</u>	15.b. <u>Lu.23.6.</u>
	<u>A</u>
Mat.27.c.	Mar.15.c.
<u>Lud.23.4.</u>	
Mat.27.c	Mar.15.c.
Mat.27.c. <u>Mar.</u>	15.b. <u>Lu.23.c.</u>
	<u>B</u>
<u>Lud.23.4.</u>	
Mat.27.b. <u>Mar.</u>	15.a. <u>Lu.23.4.</u>

Mt. 27.6. Dr.
Is. 2.1. Lu. 23.2.

፲፭፻፯

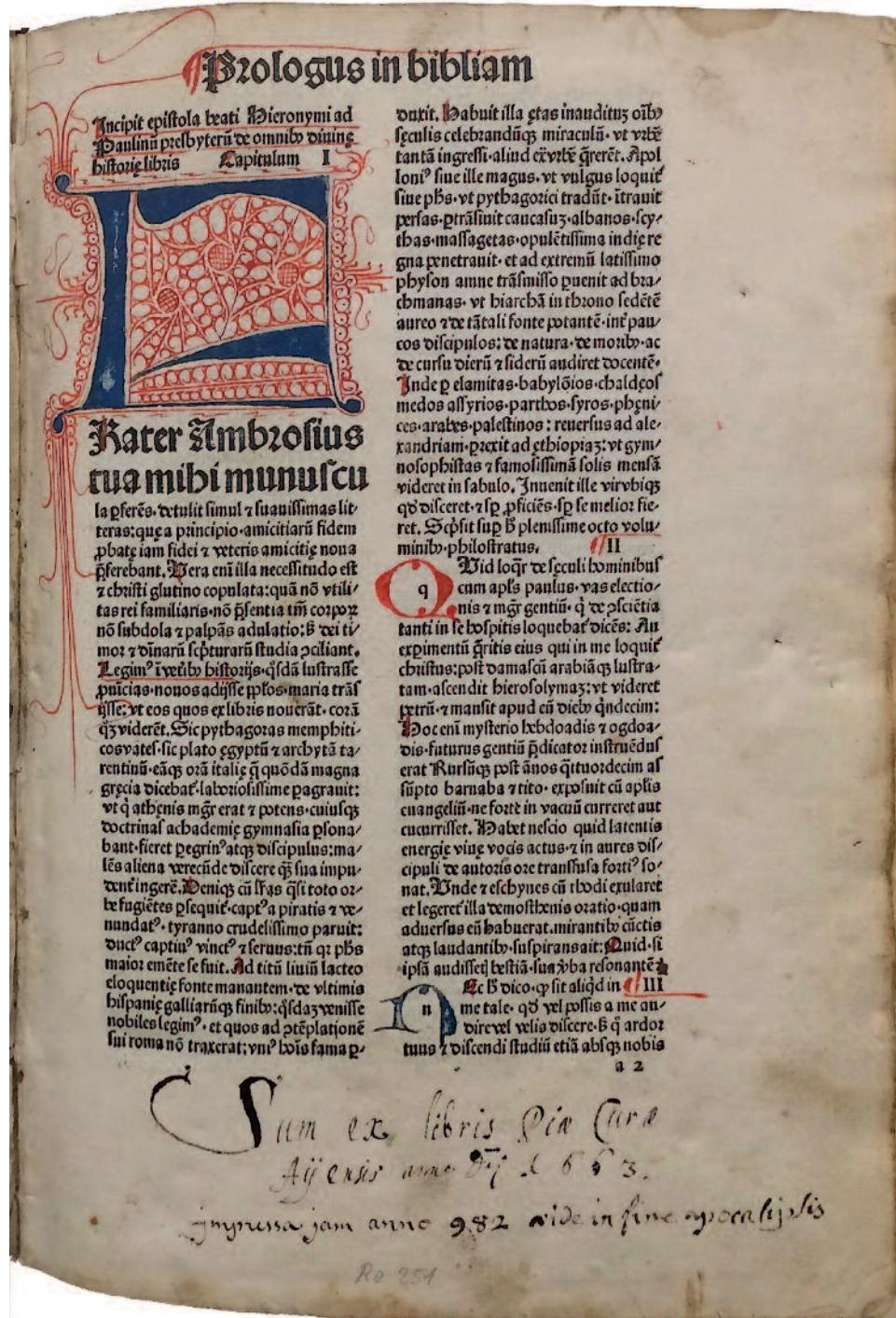


Fig. 6. *Prologus in Bibliam* de l'exemplaire d'Ayent et mentions manuscrites [4c] et [5b] (Médiathèque Valais-Sion, Collections spéciales, BCV Re 251, fol. 2r).

pas moins qu'il s'agit d'un livre qui a été non seulement relié, mais aussi décoré. Dans ce sens, cet ouvrage devait avoir un coût relativement élevé (encore proche des prix pratiqués pour les manuscrits médiévaux), puisque le prix d'un livre pouvait varier du simple au double, en fonction de son niveau de finition²³.

Arrivée de la Bible à Ayent en 1529. La promesse de François de Bertherinis

De la publication de la *Biblia latina* à Bâle à son arrivée à Ayent, presque un demi-siècle s'est écoulé. La première mention manuscrite qui se trouve sur le haut de la page de garde indique : «En l'an 1529, le présent volume fut donné aux paroissiens et à l'église par le vénérable seigneur François de Bertherinis, alors chancelier du lieu, pour son joyeux avènement, comme il l'avait promis lorsqu'il est devenu chancelier d'Ayent» (voir fig. 8).

[1] *Anno Domini millesimo v^c XXIX presens volumen fuit datum parrochianis et ecclesie ejusdem [loci] per v[enerabilem] d[ominum] Franciscum de Berthellinis, tunc cancellarium ejusdem loci, pro ipsius joconde aventu, ut promiserat quando venit cancellarius loci de Ayent.*

La transcription proposée dans le catalogue de vente du bouquiniste de Fribourg, que nous reprenons ici *de verbo ad verbum*, évoque la paroisse haut-valaisanne d'Embd (actuel district de Viège) : «*Anno Domini millesimo v^c XXIX presens volumen fuit datum parrochianis et ecclesie Empd [=Embd ?] p[er] v[enerabilem] d[ominum] Franciscum de Berthellinis tunc cancellarium ejusdem loci*²⁴». Selon cette lecture, la Bible aurait été donnée, dans un premier temps, aux paroissiens et à l'église d'Embd. Nous avons d'abord suivi cette interprétation, étant néanmoins conscient que quelque chose n'allait pas. D'un point de vue grammatical, la phrase ainsi recomposée ne tient pas, pas plus qu'elle ne fait sens. Grâce à l'aide de M^{me} Chantal Ammann-Doubliez, à qui nous adressons notre gratitude, le doute a pu être levé : il s'agit bien d'une erreur de lecture et le terme «Empd» (suivi d'un signe abréviaatif) doit être restitué, simplement, par «ejusdem», qui pourrait renvoyer au mot «loci». La transcription que nous proposons plus haut convient donc mieux, d'un point de vue paléographique et grammatical, mais elle ne permet plus de reconstituer l'histoire de cette Bible avant son arrivée à Ayent. S'il est à présent établi qu'elle n'est jamais passée par Embd, d'où vient-elle ?

Selon la teneur de cette mention manuscrite, François de Bertherinis se serait engagé à l'offrir à la paroisse d'Ayent lorsqu'il en devint le chancelier. La mention suivante, inscrite juste en dessous, d'une autre main, précise qu'il est devenu chancelier après la mort, en février 1519, de provide homme Jean Kuontschen, co-chancelier.

[2] *Qui fuit cancellarius in Ayent post decessum providi viri Johannis Kuontschen, concancellarii, de anno M^o v^c XIX in februario.*

²³ Selon les estimations de Pierre Louis van der Haegen, le prix d'un livre brut va de 1 à 3 florins, alors que celui d'un livre complet varie entre 3 et 7 florins. VAN DER HAEGEN, *Der frühe Basler Buchdruck*, p. 40.

²⁴ HARTEVELD, *Catalogue* 237, p. 14-15.

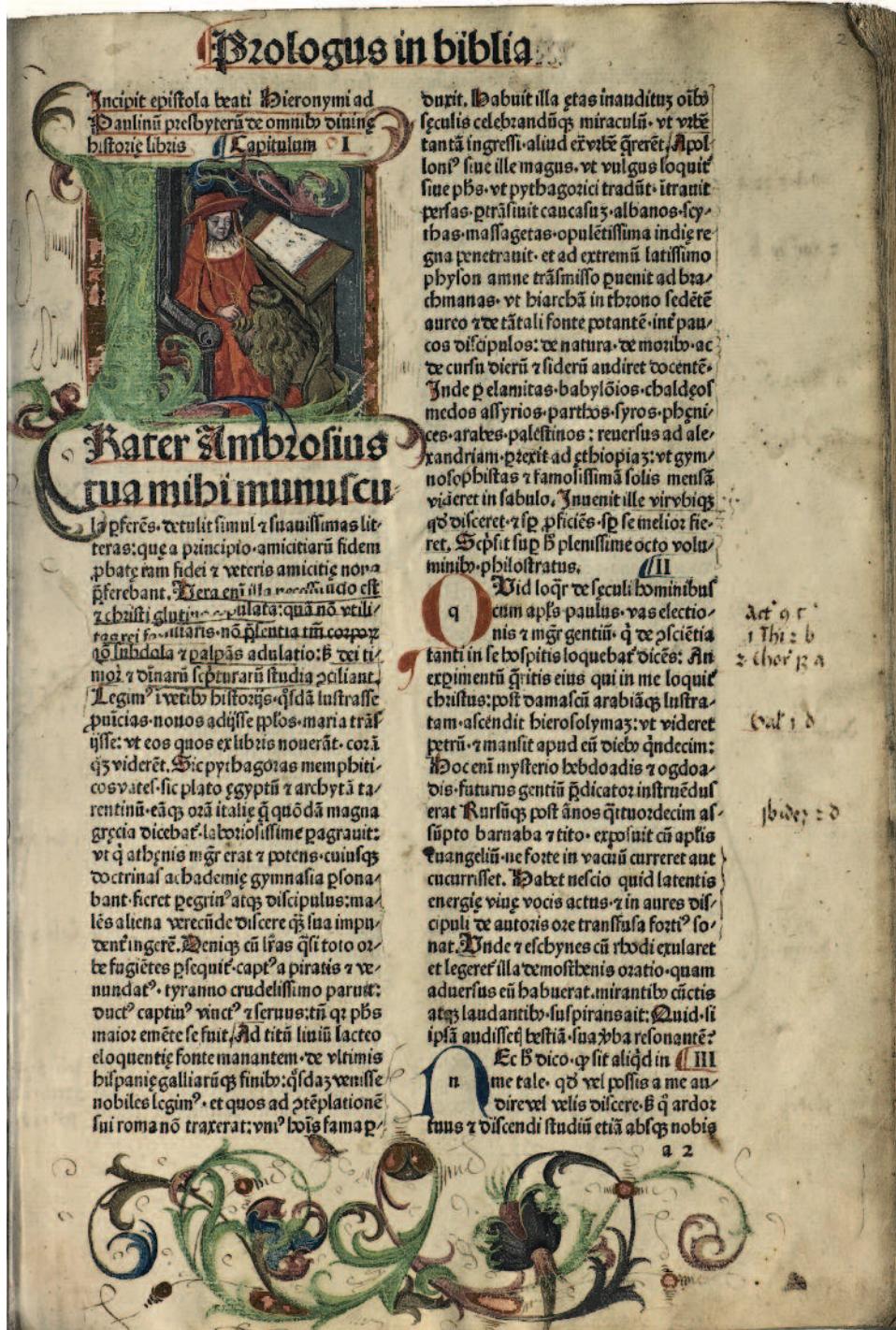


Fig. 7. *Prologus in Biblia* de l'exemplaire de Darmstadt (© Universitäts- und Landesbibliothek, Inc. III/104, fol. 2r).

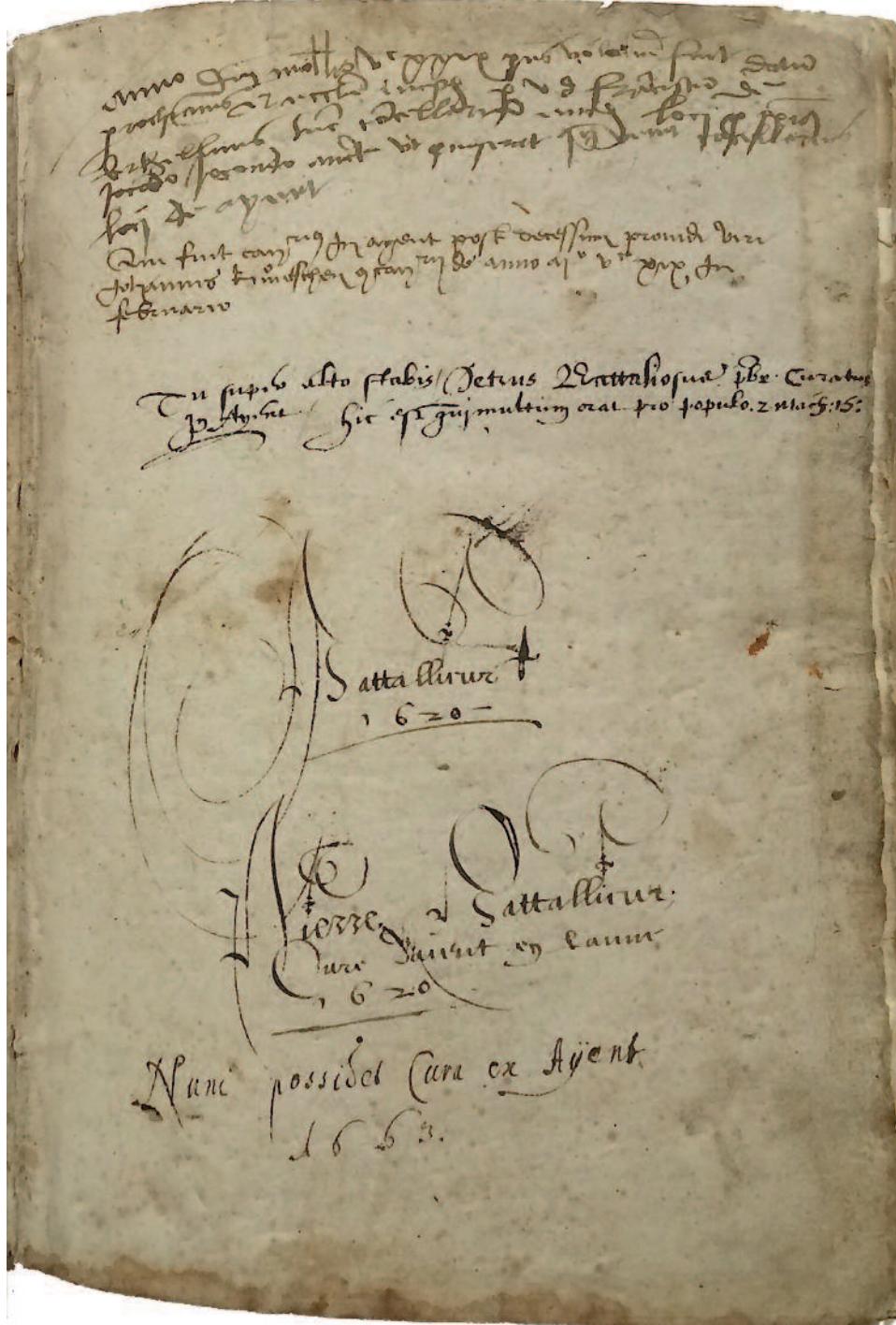


Fig. 8. Mentions manuscrites [1], [2], [3], [4a] (Médiathèque Valais-Sion, Collections spéciales, BCV Re 251, page de garde, recto).

Cette deuxième annotation, bien qu'elle ne soit pas datée, a probablement été inscrite, elle aussi, en 1529 ou peu après. Dans tous les cas, elle doit être comprise comme un complément à la précédente (le « qui » fait le lien entre les deux) et peut vraisemblablement être attribuée à François *de Bertherinis*, le donateur de la Bible. Un cahier de redevances rédigé par lui dans les années 1557-1558²⁵ permet d'entreprendre une étude comparative : la lettre « i » de la séquence « in Ayent » ne laisse guère planer de doute. François a donc rédigé quelques mots dans la Bible qu'il a offerte aux paroissiens et à l'église d'Ayent, parlant de lui à la troisième personne du singulier, pour expliquer qu'il était devenu chancelier d'Ayent après le décès de Jean Kuntschen. Cette information correspond à ce que nous savons de la famille Kuntschen et en particulier de Jean, notaire, reçu à la bourgeoisie de Sion le 9 février 1494, et qui avait obtenu la moitié de la chancellerie d'Ayent le 27 janvier 1503, à la suite du décès d'Antoine *Francisci*, demeurant chancelier jusqu'à sa mort²⁶.

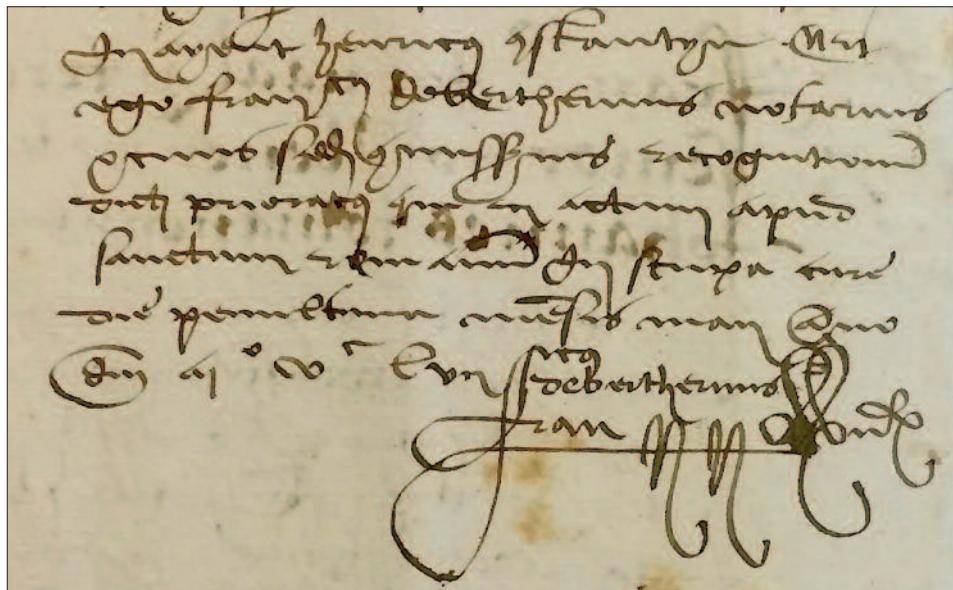


Fig. 9. Main de Francois de Bertherinis de Sion, 1557 (ACS, Th. 20-87, fol. 1v).

A cette période, François *de Bertherinis*, fils du notaire Laurent *de Bertherinis*, était clerc au service du vidome de Sion, puis il est devenu lui-même notaire, quand bien même le recensement des bourgeois de Sion effectué en 1527-1528 ne précise pas ce statut, peut-être parce qu'il était encore au début de sa carrière²⁷. Le 11 novembre 1528, François devient syndic de Sion. S'il conserve la chancellerie

²⁵ Archives du Chapitre cathédral de Sion (ci-après ACS), Th. 20-87, fol. 1v.

²⁶ Janine FAYARD DUCHÈNE, « Une famille au service de l'Etat pendant six siècles : les Kuntschen de Sion », dans *Vallesia*, 48 (1993), p. 277-278 et p. 281-285.

²⁷ «Est-ce parce qu'il est représenté par son frère que le scribe a omis d'indiquer cette qualité, ou parce qu'il n'est qu'au début de sa carrière, étant simplement juré du Chapitre?» Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, Janine FAYARD DUCHÈNE, «Le recensement des bourgeois de Sion et le rôle socioprofessionnel des notaires dans l'enquête du 8 décembre 1527», dans *Vallesia*, 69 (2014), p. 149.

d'Ayent, il commence néanmoins à y employer un sous-scribe, qui porte le même nom que lui, comme nous le confirme un acte qu'il lève à Saint-Romain, le 17 janvier 1555, concernant la dîme à percevoir à Granges pour le compte du prieuré d'Ayent: «*Franciscus de Bertherinis, notarius de Contegio, mis notarii subscriba, qui de mandato mis Francisci de Bertherinis, notarii et civis Sedunensis, et in Ayent concancellarii jurati [...]*»²⁸ Un document plus tardif, passé à Sion le 3 juin 1559, porte également la signature de *Franciscus de Bertherinis, notarius*²⁹, mais il s'agit très clairement de celle de son homonyme de Conthey. Cet acte revêt un intérêt certain, car il permet d'identifier la main de la première mention manuscrite de la «Bible d'Ayent» à celle de François de Bertherinis de Conthey. Nous sommes donc en mesure d'avancer que ce dernier a écrit de sa main la première annotation et François de Bertherinis de Sion, la deuxième.

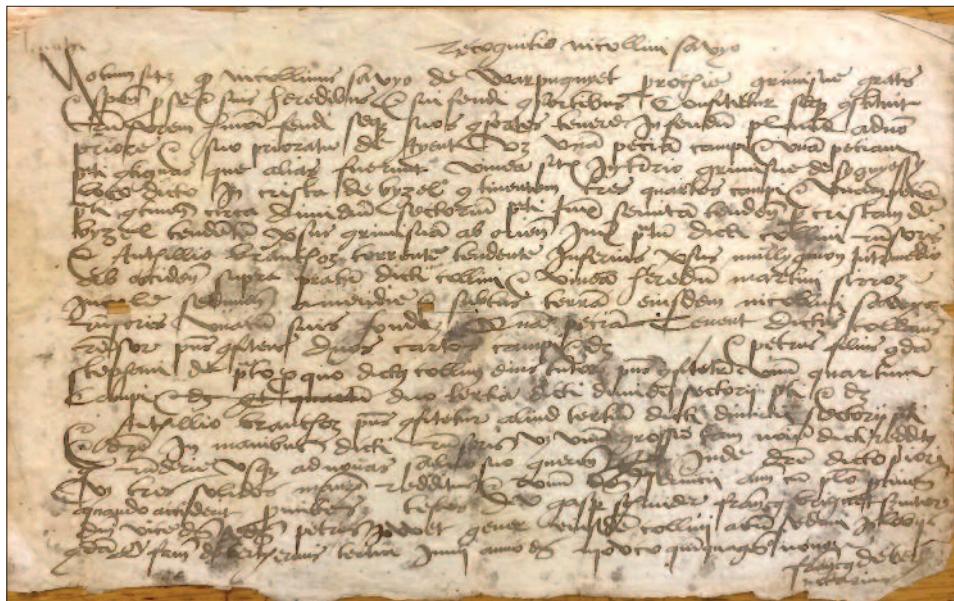


Fig. 10. Main de François de Bertherinis de Conthey, 1559 (ACS, Th. 20-95).

Le risque de confusion est d'autant plus grand que les deux hommes sont parents, comme le laisse entendre François de Sion lorsqu'il rédige son testament en 1559³⁰, qualifiant son homonyme de *cognatus*³¹. Ce même document nous

²⁸ ACS, Th. 20-88.

²⁹ ACS, Th. 20-95. Il s'agit d'un acte par lequel un certain Nicollin Savyo, de Grimisuat, reconnaît tenir du prieuré d'Ayent diverses possessions en fief plain.

³⁰ AEV, de Preux, AP II, 45. François de Bertherinis de Sion a rédigé son testament le 26 juin 1559, étant sain d'esprit mais malade de corps; testament qui a été recopié, le 5 juillet, par le notaire Claude *Sinfresius*, en la demeure de François, à l'occasion de la rédaction d'un codicille par lequel il ajoute des dispositions concernant les biens mobiliers dont il n'avait pas réglé la succession.

³¹ Les deux François sont aussi probablement apparentés à Rodolphe de Bertherinis, notaire, syndic de Sion en 1493-1494. Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire : à propos de la succession du bourgeois de Sion Pierre Cottin alias Barberii (xve siècle)», dans *Vallesia*, 48 (1993), p. 238-239.

apprend également qu'il fut le maître de François de Conthey. Durant deux ans, le premier prit à sa charge le second, l'élève étant redevable envers son maître d'une somme de 12 écus pour chacune des deux années, car ce dernier avait pourvu à son entretien et lui avait enseigné le métier, la *pratica*. François de Sion est décédé avant le 22 octobre 1565, date à laquelle est mentionnée Anille, fille de feu Georges, lui-même «*fili quondam literati et sapientis viri Francisci de Bertherinis, notarii et civis Sedunensis*³²».

Lorsqu'il inscrit la deuxième annotation sur la page de garde de la *Biblia latina*, le notaire et chancelier d'Ayent est en pleine ascension sociale. Il se lie avec la famille du grand bailli Jean de Platea³³, dont il a épousé la sœur, Françoise. Après son élection à la syndicature de Sion en 1528, François rejoint la cour de l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten (1529-1548), dont il est receveur fiscal en 1534³⁴. Le 25 novembre 1535, il est commissaire enquêteur, avec le vice-châtelain de Martigny, pour le renouvellement des reconnaissances de la mense épiscopale à Martigny³⁵. François est ensuite grand châtelain d'Ayent du 29 septembre 1538 au 16 mars 1548³⁶, date à laquelle il est présent, aux côtés du grand bailli Georges Summermatter, à la rédaction du testament d'Adrien de Riedmatten au château de la Majorie, à Sion³⁷.

Le portrait ainsi dressé du notaire sédunois, généreux donateur de la *Biblia latina* promise en 1519, permet d'apporter un modeste éclairage sur la clientèle des livres imprimés en ce début de XVI^e siècle, livres dont l'accès semble être réservé à une élite économique et intellectuelle, mais aussi politique. Nous ignorons toutefois quand et comment François a acquis cette Bible. L'a-t-il achetée directement à Bâle, l'édition de 1482 étant demeurée en stock chez les successeurs de Johannes Amerbach, à l'occasion d'une foire ou auprès d'un autre vendeur, en «*seconde main*»? Provient-elle d'un héritage familial ou d'un don en échange d'un bien ou d'un service?

Entre mémoire et oubli. Les tribulations de la «Bible d'Ayent» (du XVII^e au XIX^e siècle)

La troisième annotation manuscrite présente sur le recto de la page de garde date de 1620. Elle est attribuable à Pierre Battallieur, curé d'Ayent, dont le nom est absent des listes élaborées par l'historiographie³⁸:

³² AEV, de Preux, AP I, 247.

³³ DHS, «Platea, Johann de», vol. 9, p. 832; Hans Anton von ROTEN, «Adrian I. v. Riedmatten: Fürstbischof von Sitten (1529-1548)», dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 42 (1948), p. 105-106.

³⁴ *Ibidem*, p. 105.

³⁵ Philippe FARQUET, «Chasse et bêtes féroces particulièrement au XVIII^e siècle dans la Châtelennie de Martigny», dans *Petites Annales valaisannes*, 1 (1926), p. 9.

³⁶ François de Bertherinis lève l'acte d'investiture du curé Vincent Bonvin le 30 mars 1544 et se désigne comme «notaire, châtelain et co-chancelier d'Ayent». Lionel DORTHE, *Le berger et son troupeau. Prieurs et curés d'Ayent en conflit (diocèse de Sion – 15^e siècle)*, Lausanne, 2007 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 40), p. 328.

³⁷ VON ROTEN, «Adrian I. v. Riedmatten», p. 98 et p. 106.

³⁸ Sulpice CRETZAZ, *La contrée d'Ayent*, Saint-Maurice, 1933, p. 183; Jean-Emile TAMINI, Pierre DÉLÈZE, *Nouvel essai de Vallesia christiana*, Saint-Maurice, 1940, p. 276; Francis MORARD, Geneviève CUENNET, *Le Chanoine Romain Fabien Fardel (1797-1872), curé d'Ayent*, Sierre, 2000 (Les cahiers de l'histoire locale, 14), p. 79.

[3] *In supis alto stabis Petrus Battaliosus, presbiter curatus in Ayent* : « *hic est qui multum orat pro populo* » (2 M 15, 14).

Battallieur 1620

Pierre Battallieur curé d'Aïent en l'année 1620

Le curé Pierre Battallieur choisit un extrait du deuxième Livre des Macchabées, chapitre 15, verset 14, pour accompagner sa signature. Alors que Nicanor, général grec séleucide de la période hellénistique (II^e siècle av. J.-C.), entend attaquer la Judée, Judas Macchabée exhorte les siens à lutter et anime leur courage en leur rapportant une vision qu'il a eue. Lui est apparu en songe le vertueux Onias, grand prêtre du Temple de Jérusalem, qui, en voyant venir un autre homme, vénérable par son âge et digne par sa conduite, déclara en le désignant : « C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple d'Israël ; c'est là Jérémie, le prophète de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple et pour toute la ville sainte. »³⁹ L'armée de Nicanor est alors défaite à l'occasion d'un second affrontement et le général est retrouvé mort sur le champ de bataille ; sa tête et sa main sont rapportées à Jérusalem et suspendues à la vue de tous.

Selon l'interprétation chrétienne de ce récit, le rôle du prêtre est d'intercéder en faveur de l'Eglise et des peuples, et c'est par le saint office que cette médiation peut s'opérer. Le prêtre ne se contente pas de prier beaucoup, mais de *bien* prier pour son troupeau particulier et donc pour toute la cité sainte, c'est-à-dire l'ensemble de l'Eglise, sur laquelle rejoaillit le zèle du bon pasteur.

A l'heure où le prieuré d'Ayent est vendu, en 1620, par les moines bénédictins d'Ainay (diocèse de Lyon) au Vénérable Chapitre cathédral de Sion⁴⁰, le choix du curé de mettre en avant son rôle de berger serait-il le signe de quelques préoccupations ou craintes par rapport à son ministère ? Ce témoignage est en quelque sorte un instantané de ses pensées du moment, illustrant les liens qu'il entretient ou qu'il entend entretenir avec ses paroissiens, son devoir étant de bien les servir. La « Bible d'Ayent » en devient le témoin privilégié, comme support matériel pour enregistrer, devant Dieu et pour l'éternité, son pieux dévouement. Or, affirmer sa mission de guide spirituel consciencieux dépasse probablement la simple déclaration de bonne volonté.

En effet, la paroisse a connu des querelles intestines qui ont marqué toute la période du bas Moyen Age. Les prêtres séculiers n'étaient que les vicaires stipendiés des prieurs bénédictins, qui détenaient *de jure* le titre de curé, alors que ce sont bien leurs vicaires qui assumaient *de facto* la cure des âmes⁴¹. Cette situation ne convenait ni aux vicaires successifs ni aux paroissiens, ces derniers exprimant, dans un accord passé le 16 janvier 1424 avec le prieur Pierre de Laya, leur volonté d'avoir un prêtre séculier résidant à Saint-Romain⁴². Un arbitrage rendu par

³⁹ « *Respondentem vero Oniam dixisse : 'Hic est fratrum amator et populi Israel. Hic est qui multum orat pro populo et universa sancta civitate, Jeremias, propheta Dei'* » (2 M 15, 14). Voir Augustin CALMET (éd.), *Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations*, t. XVIII, Paris, 1822, p. 540-541.

⁴⁰ CRETTEAZ, *La contrée d'Ayent*, p. 101-102 ; DORTHE, *Le berger et son troupeau*, p. 64-65 ; François HUOT, « *Ayent* », dans Elsanne GILOMEN-SCHENKEL, *Frühe Klöster, die Benediktiner und Benediktinerinnen in der Schweiz*, t. I, Berne, 1986 (Helvetia Sacra, III/1), p. 360.

⁴¹ DORTHE, *Le berger et son troupeau*, p. 101-171 et p. 185-187.

⁴² *Ibidem*, p. 311-316. Cette concorde est répétée dans certains actes d'investiture, comme celui du curé-prieur Jean Ballet en 1632 ou celui de Nicolas Lagger en 1644. CRETTEAZ, *La contrée d'Ayent*, p. 103. Sur ces copies, voir le dossier constitué en 1634 et conservé dans les archives capitulaires : ACS, Th. 20A-150.

l'évêque de Sion en 1454, confirmé en 1457, avait alors donné raison au vicaire Pierre Hardi dans son opposition nourrie face au prieur Henri *de Cabanis*. Si le desservant paroissial était désormais reconnu comme véritable curé, le conflit reprit en 1483, lorsque le prieur Vincent *Benedicti* rouvrit un procès dans le but de faire annuler cet arbitrage, et ainsi de récupérer les anciens droits. Le curé Laurent *Aprini* avait alors choisi l'évangile de Jean pour contrer son adversaire : « *Scriptum est in Evangelio Johannis : 'Qui non intrat per hostium in ovile sed ascendit aliunde, ille fur est et latro'.* »⁴³ Par cette parabole johannique, Laurent affirmait être le seul et vrai berger de son troupeau ; celui qui entendait pénétrer dans la bergerie par une autre voie était un voleur et un pillard.

En 1620, le droit de présentation a transité du fait de la vente du prieuré, le choix du desservant paroissial relevant désormais du Chapitre cathédral de Sion, même si c'est toujours à l'évêque qu'appartient la ratification de ce choix. A cette période, c'est Pierre Bonvin, élu chanoine de Sion en 1573, qui était à la tête du prieuré. Il en fut investi en même temps que de la cure d'Ayent, en janvier 1574⁴⁴. Cet homme, par ailleurs chantre capitulaire de 1587 à 1619, official en 1619, puis doyen de Valère de 1619 à 1624, fut l'artisan de l'absorption du prieuré bénédictin par l'institution cathédrale⁴⁵. En dépit de cette vente, signée le 26 octobre 1620, le chanoine Pierre Bonvin conservait le titre de prieur – tout comme ses successeurs. Si Pierre Bonvin fut à la fois curé, prieur et chanoine, et qu'il demeura prieur jusqu'à sa résignation en 1623, il faut admettre que, âgé de 80 ans, il n'était plus curé en 1620, puisque c'est Pierre Battallieur qui occupait désormais cette fonction ou, nuance, qui entendait l'occuper. La documentation fait défaut pour clarifier cette situation : est-on de nouveau en présence d'un conflit entre un prieur et un vicaire qui estime être curé à part entière ? Quoi qu'il en soit, le changement de propriétaire du prieuré et, par conséquent, du *jus patronatus* a probablement incité Pierre Battallieur à inscrire dans la « *Bible d'Ayent* » (à trois reprises !) son nom et son titre : c'est bien à la cure qu'appartient la *Bible* et non au prieuré.

Le signataire suivant, Barthélemy Constantin, curé d'Ayent, a laissé trois inscriptions : la première au recto de la page de garde, la deuxième au folio a^{1v} (fig. 11) et la troisième au folio a^{2r}, directement sous le texte imprimé. La notice [4b] dit que la *Bible* avait quitté la cure « depuis longtemps » et se cachait à la Maison de la communauté des Deux-Tiers avec six autres livres, avant de revenir à la « pieuse et dévote cure d'Ayent », en 1663 :

[4a] *Nunc possidet cura ex Ayent 1663.*

[4b] *Hic sacer liber longo ac multo tempore latuit in Domo communitatis Duorum Tertiorum cum sex aliis, sed postmodum studio et hortatu R[everendi] D[omi]ni Bar-thol[omei] Constantini, tunc temporis curati loci, libris piæ ac devotæ curæ Ayensis adscriptus est anno Salvatoris nostri Jesu Christi 1663.*

[4c] *Sum ex libris piæ curæ Ayensis anno Domini 1663.*

⁴³ Jn 10,1. Voir DORTHE, *Le berger et son troupeau*, p. 135-136 et p. 234.

⁴⁴ Philipp KALBERMATTER, Françoise VANNOTTI, Gregor ZENHÄUSERN, « Dignitaire / Dignitaires », dans Bernard ANDENMATTEN, Gilbert COUTAZ et alii (éd.), *Das Bistum Sitten / Le diocèse de Sion. L'archidiocèse de Tarentaise*, Bâle, 2001 (Helvetia Sacra, I/5), p. 432 ; HUOT, « *Ayent* », p. 373-374.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 374.

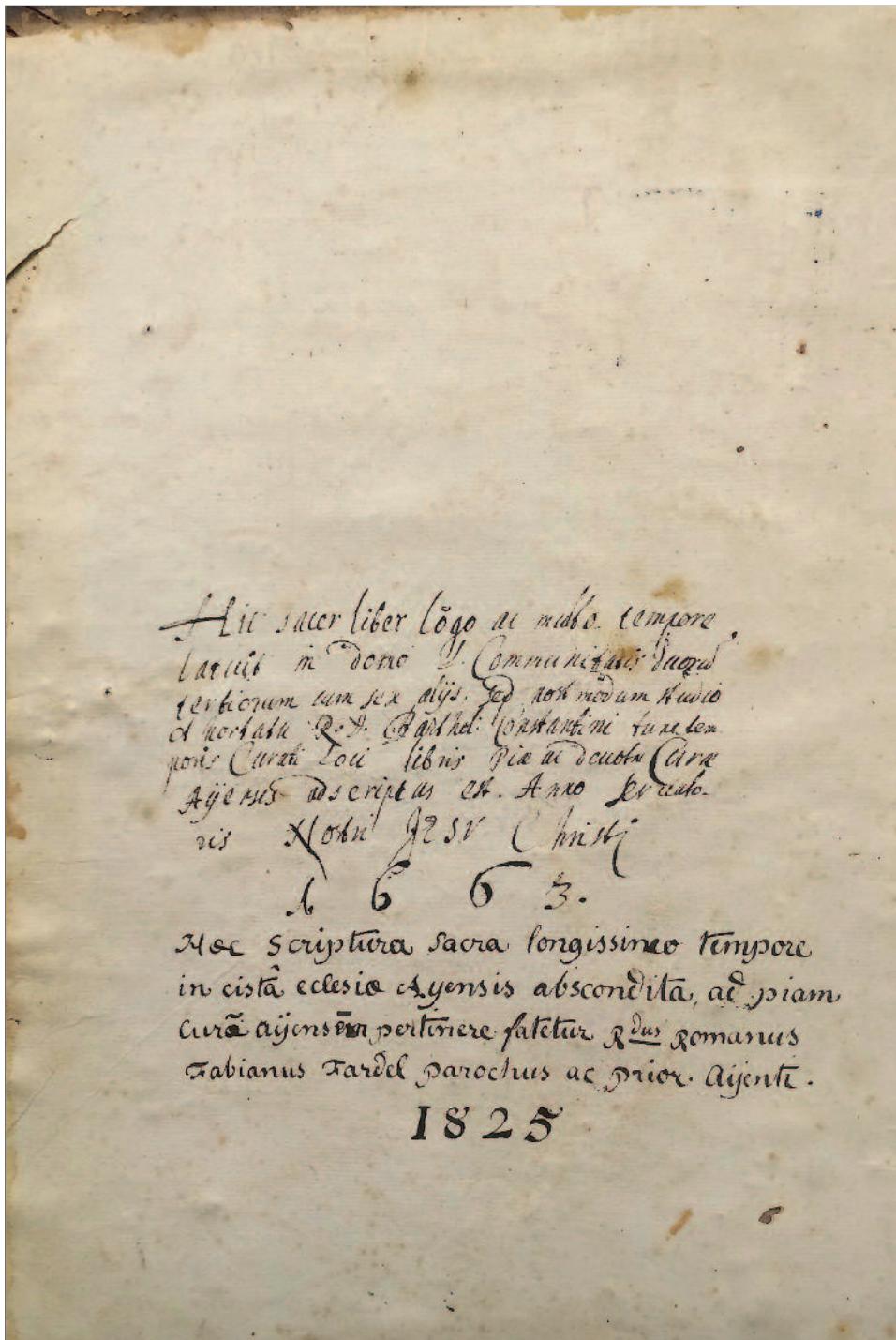


Fig. 11. Mentions manuscrites [4b] et [5a] (Médiathèque Valais-Sion, Collections spéciales, BCV Re 251, fol. a^{1v}).

Avant d'arriver à Ayent, Barthélemy, originaire d'Arbaz, exerçait à Saint-Léonard. Selon l'inventaire des biens meubles de l'église et de la cure dudit lieu, dressé le 9 décembre 1659, il y officiait depuis peu en tant que vicaire : « *venerabilis dominus Bartholomeus Constantin, novus vicarius dicti loci* »⁴⁶. Barthélemy devient ensuite curé d'Ayent, en 1660 déjà⁴⁷, où il exerce son ministère pendant dix ans, avant d'être remplacé par François Gabbu, de Bagnes⁴⁸. Barthélemy est nommé recteur de la chapelle d'Arbaz, lors de la fondation de celle-ci, le 5 mai 1667⁴⁹.

Dans la notice qu'il inscrit dans la « Bible d'Ayent », l'expression « depuis longtemps » ne signifie pas que le livre a quitté la cure depuis des siècles. Elle trahirait plutôt l'existence d'une querelle ; nous savons que la Bible était bien en possession de la cure lorsque Pierre Battallieur y avait écrit son nom. En 1663, cela fait donc une quarantaine d'années, tout au plus, que le livre sacré se trouve à la Maison de commune⁵⁰.

L'inventaire des biens sacrés de la cure d'Ayent, réalisé le 16 avril 1630, mentionne la présence de trois missels et de quinze vieux livres de chœur, mais aucune Bible n'y est signalée. A la suite de cet inventaire, une note datée du 24 août 1641 indique que le curé Jacques Brisichoz en accepte la teneur, confirmant avoir reçu tout ce qui était répertorié dans le document dressé en 1630. Une autre mention, du 28 juillet 1655, nous apprend que lorsque Anselme de Schevassine devint curé d'Ayent, il affirma que toutes les choses listées dans les inventaires précédents étaient présentes⁵¹. Ce sont là les seuls inventaires avec lesquels nous puissions compter et ils ne font que confirmer l'absence de la *Biblia latina*. Barthélemy aurait donc réussi à récupérer la Bible qui était passée aux mains de la commune, pour une raison que nous ignorons.

Il est à noter encore que, sous la plume de Barthélemy, le livre s'adresse au lecteur⁵² : « Je suis un des livres de la pieuse et dévote cure d'Ayent. » Nous apprenons ainsi qu'il s'y trouvait une bibliothèque, tout comme il y en avait une, même

⁴⁶ ACS, Th. 3-63a et b.

⁴⁷ CRETZAZ, *La contrée d'Ayent*, p. 183-184 ; TAMINI, DÉLÈZE, *Nouvel essai*, p. 276. Il est attesté de façon certaine comme *indignus curatus* in Ayent le 23 juin 1661. ACS, Th. 79-117.

⁴⁸ MORARD, CUENNET, *Le Chanoine Romain Fabien Fardel*, p. 81.

⁴⁹ Les donateurs et les jurés d'Arbaz nomment Barthélemy Constantin, curé d'Ayent, recteur de la nouvelle chapelle, le 5 mai 1667 (AEV, AC Arbaz, A 97). Le curé d'Ayent ne doit pas être confondu avec son homonyme, nommé à la méttralie d'Arbaz le 3 août 1664 (AEV, AC Arbaz, A 94), et qui est cité comme méttral épiscopal et capitaine du district d'Ayent dans le document précité de 1667. Il ne doit pas être confondu non plus avec le notaire Barthélemy Constantin, attesté de nombreuses fois dans les archives, notamment le 15 décembre 1663 (AEV, AC Ayent Suppl., Paroisse, Pg 7), et dont de nombreux registres (1660-1702) ont été conservés (AEV, AC Ayent, Ay M 8/1-32).

⁵⁰ La Maison de commune est attestée dès le 8 avril 1621 au moins, date à laquelle un arrêt communal est rendu à l'encontre d'individus coupables d'avoir jeté des pierres contre les vitres de ladite maison et de l'église de Saint-Romain (AEV, AC Ayent, Ay b 20).

⁵¹ AEV, AC Ayent, Ay b 24. Aucune Bible n'est mentionnée dans les inventaires des biens mobiliers réalisés au prieuré en 1581 (ACS, Th. 20-109) et en 1632 (ACS, Th. 20A-147).

⁵² Les marques de propriété des livres, en particulier durant les xve et xvi^e siècles, sont souvent de simples annotations manuscrites précisant le nom du propriétaire, introduit par des expressions telles que *ex bibliotheca, hic liber pertinet ou ex libris* ; il arrive aussi que le livre s'adresse directement au lecteur. Monique HULVEY, « 'Il n'est plus à toi mais à moi...' Ex-libris, annotations manuscrites, marques de censure... livres et hommes du temps jadis, revivent à travers la base numérique 'Provenance des livres anciens' », dans *Gryphe. Revue de la Bibliothèque de Lyon*, 7 (2003), p. 39.

modeste, à la Maison de commune, puisque, selon ses dires, la Bible y était conservée parmi « six autres livres », qui appartenaient vraisemblablement aussi à la cure.

La notice manuscrite suivante date de 1825, après un long silence (aucune inscription n'a été faite durant le XVIII^e siècle)⁵³. Elle est due au curé Romain Fabien Fardel, véritable célébrité locale. D'après cette notice, cet « écrit sacré » est caché depuis « très longtemps » dans l'église d'Ayent, à laquelle il appartient.

[5a] *Hoc [sic] scriptura sacra longissimo tempore in ista eclesia [sic] Ayensis abscondita, ad piam curam Ayensem pertinere fatetur Reverendus Romanus Fabianus Fardel, parochus ac prior Ayenti. 1825*

[5b] *Impressa jam anno 982 [sic]; vide in fine Apocalipsis.*

Cette fois, la mention temporelle peut et doit être comprise comme une indication à prendre au premier degré. Il semble, en effet, que la Bible ait été petit à petit oubliée, jusqu'à sa redécouverte par le curé Fardel lorsqu'il arriva à la cure d'Ayent, où il officia d'abord comme vicaire, en 1823, puis comme curé dès le 18 novembre 1824, jusqu'à sa mort en 1872, après avoir passé 47 ans à la tête de la paroisse d'Ayent⁵⁴.

Son ministère est marqué par les chantiers qu'il a dirigés à Ayent ; il ordonne l'édification des chapelles de Fortunau, en 1832, et de Saint-Jacques, à Blignoud, en 1840⁵⁵, et, surtout, la construction de l'église de Saint-Romain, afin de remplacer l'ancien édifice que les moines avaient bâti au XII^e siècle⁵⁶. Les travaux ont duré de 1860 à 1862 et la nouvelle église fut consacrée le 29 juillet 1866⁵⁷.

Dès qu'il fut nommé curé, Romain Fabien Fardel entreprit la rédaction d'un recueil d'observations et d'expériences, constitué de 150 articles présentant des recettes relatives à la culture de la vigne, à la médecine et à la peinture⁵⁸. Romain Fabien Fardel s'est également lancé dans l'écriture d'une chronique intitulée *Livre des Annales de la paroisse d'Ayent*, afin qu'elle serve, selon ses propres mots, « d'instruction et de mémoire à la postérité »⁵⁹ ; elle est rédigée de façon épisodique entre 1837 et 1868⁶⁰. Le curé n'y évoque ni la construction de l'église ni la « Bible d'Ayent », que l'on ne retrouve pas non plus dans les actes des visites pastorales effectuées à Ayent⁶¹.

⁵³ « Durant le XVIII^e siècle, la paroisse suit sa marche normale. On ne relève dans les archives rien de saillant. Peut-être, cependant, les chroniqueurs ont-ils fait défaut ! » CRETZAZ, *La contrée d'Ayent*, p. 106.

⁵⁴ Le 19 avril 1837, le curé Fardel est honoré de la dignité de chanoine. MORARD, CUENNET, *Le Chanoine Romain Fabien Fardel*, p. 9-13 et p. 30.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 16.

⁵⁶ Cette première église, la plus ancienne implantation bénédictine en Valais, était devenue paroissiale entre la fin du XIII^e siècle et le premier quart du XIV^e siècle. DORTHE, *Le berger et son troupeau*, p. 38 et p. 80-81.

⁵⁷ CRETZAZ, *La contrée d'Ayent*, p. 110.

⁵⁸ Ce recueil s'intitule *Des Observations, expériences ou secret d'agriculture, médecine ou peinture*. MORARD, CUENNET, *Le Chanoine Romain Fabien Fardel*, p. 35-40.

⁵⁹ *Ibidem*, p. 46.

⁶⁰ La chronique est éditée dans *Ibidem*, p. 45-75.

⁶¹ Plusieurs actes de visite ont été conservés entre 1737 et 1833 : AEV, AC Ayent, P 2, P 4, P 5, P 6, P 28, P 34, P 56, P 57 et P 63.

Présenté comme un savant par le chanoine Emile Blanc, qui lui a consacré un article dans lequel il suppose que ses études «durent être brillantes»⁶², le curé Fardel laisse dans les mémoires un souvenir ambigu. Ce personnage haut en couleur, surnommé le «Pape d'Ayent»⁶³, s'il paraît avoir été soucieux de léguer un témoignage aux générations futures, par la rédaction de sa chronique, n'a en revanche pas hésité à faire démolir un édifice pluriséculaire pour bâtrir à neuf «son» église, lui qui commet une faute d'orthographe dans la mention de propriété, qu'il a rédigée en 1825, au mot «église» en latin, omettant un «c» à «ecclesia».

Ajoutons un mot enfin sur l'étrange annotation manuscrite que le curé Fardel a portée sur la première page de la Bible (fol. a^{2r}): «Imprimée déjà en l'an 982; voyez à la fin de l'Apocalypse». Si l'on observe le colophon, le «M», pour «mille», est en partie effacé et ressemble à un «D» (fol. 98^v). Romain Fabien Fardel semble avoir lu «DCCCCLXXXII», soit «982», et donc cru que la *Biblia latina* avait été imprimée au X^e siècle.

Il serait toutefois injuste de le rendre responsable de la perte de la *Biblia latina* par une éventuelle vente à un collectionneur, sous prétexte qu'il n'a pas saisi l'importance du patrimoine documentaire; ce manque de sensibilité était dans l'air du temps, la sauvegarde des biens culturels étant une préoccupation fort récente. Il n'en demeure pas moins qu'il convient de voir en lui un bâtisseur plutôt qu'un savant érudit⁶⁴. Qu'est-il alors advenu de ce précieux ouvrage entre 1825 et sa récente redécouverte? Un jour peut-être en saurons-nous davantage. Toujours est-il qu'il est à présent sous bonne garde, à la Médiathèque Valais, à Sion, où il a été officiellement déposé le 4 août 2015 par le président de commune, entouré du Conseil communal *in corpore*⁶⁵.

La petite histoire rejoint la grande

L'étude des différentes marques de propriété de la «Bible d'Ayent» permet d'apporter une modeste contribution à l'histoire du livre imprimé⁶⁶. La raison du précieux cadeau fait par François de Bertherinis est une énigme. S'agissait-il d'une demande émanant de la communauté, le don d'une Bible ayant fait l'objet d'une négociation avec le futur chancelier et futur châtelain d'Ayent, par ailleurs très proche du pouvoir? Nous l'avons dit, c'est après son accession à la syndicature de Sion que François offrit la *Biblia latina* aux paroissiens et à l'église d'Ayent, en 1529, l'année même où Adrien I^{er} de Riedmatten devint évêque, François devenant membre de sa cour en 1534 au plus tard. Si le réseau par lequel François de Bertherinis s'est procuré la *Biblia latina* demeure aussi un mystère

⁶² Emile BLANC, «Un curé d'Ayent au XIX^e siècle: le chanoine Romain Fabien Fardel (1797-1872)», dans *Almanach du Valais*, 1988, p. 83-86. Ce constat est nuancé par Francis Morard et Geneviève Cuennet, qui estiment tout de même que son passage au Collège de Sion témoigne de son «goût pour l'étude et ses capacités intellectuelles». MORARD, CUENNET, *Le Chanoine Romain Fabien Fardel*, p. 11-12.

⁶³ «Autoritaire, M. Fardel entendait agir à sa guise [...]; on l'avait même surnommé le Pape d'Ayent». CRETZAZ, *La contrée d'Ayent*, p. 109.

⁶⁴ La nécrologie parue dans la *Gazette du Valais* après son décès souligne son profil de «curé bâtisseur». MORARD, CUENNET, *Le Chanoine Romain Fabien Fardel*, p. 87.

⁶⁵ Samuel JACQUIER, «Joyau ayentôt déposé à la Médiathèque», dans *Le Nouvelliste*, 5 août 2015, p. 11.

⁶⁶ HULVEY, «'Il n'est plus à toi mais à moi...' Ex-libris», p. 44.

(achat, don, héritage), il appert que cet homme, en tant que «client du livre», appartenait à une élite économique, intellectuelle et politique. Au début du XVI^e siècle, le livre reste encore un objet de luxe et c'est par l'intermédiaire d'un homme lettré que la *Biblia latina* est devenue la «Bible d'Ayent».

Dépositaire de moments importants de son histoire, la Bible a enregistré la mémoire de ses différents propriétaires. Témoin privilégié de plusieurs centaines d'années d'histoire, la *Biblia latina* fait partie intégrante du patrimoine culturel ayentôt, dont elle est assurément une pièce maîtresse.

